

L'an deux mille vingt-trois, le six-juillet,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à 9h00 à la salle Rébory, domaine de Valx à Moustiers Sainte Marie sous la présidence de M. Bernard CLAP.

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
21	12 + 2	14
Total des voix : 19		
Date de convocation		22/06/2023

Etaient présents :

7 représentants des communes (1 voix chacun) : **Jean-Pierre HERRIOU** (Moissac-Bellevue) ; **Arlette RUIZ** (St Julien le Montagnier) ; **Antoine FAURE** (Aups) ; **Bernard CLAP** (Trigance) ; **Jean-Marie PAUTRAT** (Allons) ; **Jacques ESPITALIER** (Quinson) ; **Philippe MARANGES** (Castellane)

2 représentants des établissements publics de coopération intercommunale : (1 voix) : **Christophe BIANCHI** (Durance Luberon Verdon Agglomération) ; **Michèle BIZOT-GASTALDI** (Communauté de communes Alpes Provence Verdon)

1 représentant des départements (2 voix) : **Claude BONDIL** (Conseil départemental des Alpes de Haute Provence)

2 représentants de la Région Provence Alpes Côte d'Azur (3 voix chacun) : **Sophie VAGINAY-RICOURT** et **Jean-Charles BORGHINI**

Délibération
n°23_07_B5_06

Ont donné pouvoir (1 voix chacun) : **Jean-Pierre BAGARRE** (Aiguines) à **Antoine FAURE** ; **Magali STURMA-CHAUVEAU** (Rougon) à **Michèle BIZOT-GASTALDI**

ACTUALISATION DES TARIFS DE VENTE DES OUVRAGES, OBJETS ET PRODUITS VENDUS
PAR LE PARC DU VERDON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Dans le cadre de la régie de recettes mise en place par délibération du comité syndical en date du 22 mars 199, modifiée par délibération du comité syndical du 9 juillet 2008 ;

Considérant que le comité syndical a, par les délibérations suscitées, chargé le Bureau de prendre toute décision nécessaire au bon fonctionnement de la régie de recettes ;

Sur proposition du Président, les membres du Bureau décident d'augmenter le tarif de vente des cartes postales pour le passer de 0,5 € à 1 €.

La grille tarifaire des produits vendus dans le cadre de cette régie est par la même occasion mise à jour et actualisée en fonction des ouvrages dont les stocks sont épuisés.

Entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- décident de vendre les produits listés ci-dessous vendus notamment par le biais de la régie de recettes et d'en fixer les prix de vente tel que suit :

	Prix de vente à l'unité	Prix de vente par lot de 10 (prix du lot)
Guide du sentier botanique d'Esparron de Verdon	4,00 €	25,00 €
Guide du sentier découverte de Chateauneuf les Moustier, à la Palud	4,00 €	/
Guide de la Route du Gypse, de Riez à St Jurs	4,00 €	/
Guide « un site, une histoire, Les Salles »	4,00 €	/
Livret pédagogique sur le sentier de découverte du domaine de Valx	2,00 €	15 ,00 €

	Prix de vente à l'unité	Prix de vente par lot (prix du lot)
Mémoire et paysages du Verdon – Fedensieu / Moulin	22,00 €	150,00 € (lot de 10)
Guide Dakota « Balades Nature »	13,49 €	
« Parcs naturels régionaux, une autre vie s'invente ici » (Rustica éditions)	29,50 €	/
« Des paysages et des hommes » (éditions Plume de carotte)	29,00 €	/
« Verdon d'autres visages » (Biotope éditions)	34,50 €	/
Guide du routard « le train des pinèdes de Nice à Digne les bains »	5,90 €	/
Almanach	18 €	75 € (lot de 5)
Impression couleur livret « chemin des Parcs »	0,50	/
Stylo en bois	3,00 €	20,00 € (lot de 10)
Carte postale	1,00 €	3,50 € (lot de 10)
Bouteille de jus de fruits « les vieilles branches du Verdon » 1 l.	3,50 €	/
Tee-shirt « VERDON » (taille adulte)	15,00 €	/
Tee-shirt « VERDON » (taille enfant)	12,00 €	/
Autocollants « VERDON » (pictogrammes charte graphique)	1,50 €	10,00 € (lot de 10)

	Prix de vente à l'unité	Prix de vente par lot de 50	Prix de vente par lot de 20
Carte « Randonnées dans les Gorges du Verdon »	4,00 €	140 € (le lot)	60 € (le lot)

- Autorisent le Président à signer toute pièce utile à la poursuite de cette affaire.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits

Suivent les signatures

Pour extrait conforme



*Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le 27/09/2023
et publication le 13/07/2023*

Le Président

Bernard CLAP